

PREAVIS N° 20 / 2017
de la Municipalité au Conseil communal
relatif à l'installation d'un éclairage public
complémentaire au Grand-Cerclet et
à l'octroi du crédit y relatif

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

L'éclairage public joue un rôle important au sein de notre commune, contribuant à la sécurité routière ainsi qu'à celle des cheminements pour les piétons. Il est également un facteur influençant fortement le bien-être et la qualité de vie des habitants. Bien dimensionné et installé, il nous permet de réaliser des économies lors des projets de renouvellement.

En collaboration avec Romande Energie Services nous avons défini, suite à divers échanges, une solution clé en main (planification, réalisation et suivi des travaux), en adéquation avec nos besoins et les normes en vigueur, afin de garantir la sécurité des usagers du quartier du Grand-Cerclet.

2. DESCRIPTION DETAILLEE

La Municipalité a choisi cette solution clé en main qui comprend les prestations suivantes :

- Conception du projet de construction selon les normes en vigueur et les besoins d'éclairage du tracé.
- Pose des luminaires, respectivement des mâts (9).
- Gestion et coordination du chantier.
- Mise à disposition des machines et engins de chantier nécessaires à la réalisation des travaux.
- Mise en sécurité du chantier.
- Récupération et tri des déchets, notamment déchets spéciaux.
- Essai et mise en service de l'installation après réalisation.
- Contrôles et mesures selon les prescriptions légales en vigueur.
- Suivi administratif du chantier et traitement des formulaires d'avis d'installation (AI) et d'intervention sur les appareils de tarification (IAT) nécessaires à la mise à jour des données de facturation pour l'éclairage public.
- Mise à jour et archivage des plans schématiques d'éclairage public de la commune selon les travaux réalisés.

3. BUDGET

Mâts

Fourniture, pose et raccordement :

Mât rond conique, 4,5m	2 pièces
Mât rond conique, 4 m	7 pièces
Coupe circuit double GURO	9 pièces

Total CHF 7'200.-

Alimentation :

Fourniture, déroulage et raccordement :

Câbles Ceander GKN 3x 6/6 L+PEN 460m

Boîte de jonction rétractable 4-16mm 1 pièce

Total CHF 7'800.-

Luminaire :

Fourniture, pose et raccordement :

Luminaire 16 LEDS, 3'000°K, 34w, 3600lm

RAL gris 900

9 pièces

Total CHF 11'000.-

Divers et imprévus :

Total CHF 5'000.-

Récapitulation :

Mâts CHF 7'200.-

Alimentation CHF 7'800.-

Luminaire CHF 11'000.-

Divers et imprévus CHF 5'000.-

Total CHF 31'000.-

4. CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

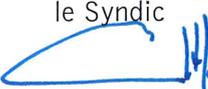
Vu le préavis N° 20/2017 de la Municipalité au Conseil communal relatif à l'installation d'un éclairage public au Grand-Cercllet et à l'octroi du crédit y relatif

Où le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'installation d'un éclairage public complémentaire dans le quartier du Grand-Cercllet
 2. De lui accorder un crédit d'investissement de CHF 31'000.- pour financer ces travaux
 3. De financer ce montant par la trésorerie courante
 4. D'amortir ces travaux par un prélèvement à la réserve spéciale « Travaux » pour un montant de CHF 16'000.-
 5. D'amortir le solde sur une durée de 10 ans (art. 17 RCCom).

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 8 août 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
le Syndic  la Secrétaire 
Chr. Lanz  C. Pilloud

Délégué(s) de la Municipalité : Rémy Roulet
Annexe : Carte emplacement des candélabres



Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de ce plan.



1 : 2'500

Date:10.08.2017